

AFFAIRE N° 18. - Ratification de l'adjudication du 3 Octobre 1968 relative à la construction d'un Groupe Scolaire de 15 classes à la Rivière Saint-Denis (garçons) - Adjudicataire: S.B.T.P.C. - Montant de l'adjudication 46 361.565 Frs.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication qui a eu lieu le 3 Octobre 1968 concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire de 15 classes (garçons) et d'un logement de fonctions à la Rivière Saint-Denis.

L'Entreprise S.B.T.P.C. ayant fait la meilleure offre a été déclarée adjudicataire pour un montant total de 46.361.565 Frs CFA

Le financement de ces travaux est ainsi assuré:

	<u>En Recettes</u>	<u>En Dépenses</u>
- Montant de l'adjudication		46.361.565.-
- Honoraires de l'Architecte BOSSU.		1.904.463.-
- Subvention de l'Education Nationale	43.750.000.-	
- Emprunt à contracter auprès de la C.C.C.E. (arrondi à 4.516.028 F)	4.516.028.-	
	<u>48.266.028.-</u>	<u>48.266.028.-</u>

Je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.